

Compte rendu des 19èmes rencontres professionnelles de RITMO :



La nouvelle déclinaison de l'application de la directive nitrates en France

Rappel du programme :

- 1- Historique de la démarche au niveau national (Nathalie DAMAY, LDAR)
- 2- La démarche menée en Alsace (Rémi KOLLER, ARAA)
- 3- Implication de cette démarche pour les agriculteurs alsaciens
- 4- Implication de cette démarche pour les professionnels du recyclage (M. MEINARD, AGRIVALOR)

Points posant problème ressortis lors des discussions

Il n'y a pas eu d'intervention officielle sur l'implication de cette démarche pour les agriculteurs alsaciens. En effet, les textes évoluent et les choses ne sont pas suffisamment fixées pour qu'une position officielle puisse être présentée.

Néanmoins, certains agriculteurs présents dans la salle, ou personnes travaillant à leur contact, ont pu intervenir lors du débat pour faire ressortir **les points qui posent problème aux agriculteurs** aujourd'hui avec la mise en place de cette nouvelle réglementation.

- Les textes actuels fixent des obligations de moyen et non des obligations de résultats or l'enjeu concerne la qualité de l'eau. Or, pour de nombreux agriculteurs alsaciens, la qualité de l'eau sous leur parcelle est bonne ; ils ont donc du mal à comprendre une réglementation plus contraignante alors que la qualité de l'eau est bonne. Ainsi, dans la nappe sous rhénane (hors montagne) la qualité de l'eau est bonne (25 mg/L), est en constante amélioration depuis 15 ans et les teneurs en nitrates sont très inférieures aux références. Si on laissait les choses telles qu'elles sont aujourd'hui, les projections montrent qu'en 2050, la teneur en nitrates dans la nappe serait déjà de 16 mg/L, ce qui pose la question de la nécessité de cette nouvelle version de la réglementation sur les nitrates. Toutes ces nouvelles contraintes sont très décourageantes pour les agriculteurs qui ont déjà fait beaucoup pour réduire les teneurs en nitrates dans les eaux.
- Par ailleurs, il est souligné que cette nouvelle version de la directive pourrait avoir un effet secondaire indésirable. En effet, le mieux pour retenir les nitrates, c'est d'avoir de l'herbe. En agriculture, c'est le cas soit :
 - o Parce qu'on ne peut rien produire d'autre

- Parce qu'on a de l'élevage. Le contexte sur l'élevage est très difficile économiquement actuellement (baisse du prix du lait, disparition des quotas...). De ce fait plusieurs agriculteurs se posent la question d'arrêter l'élevage. Or la directive impose une augmentation du stockage de 50% et donc la réalisation d'investissements (40 à 100k€) sans aucun retour sur investissement. Ceci risque d'accélérer l'arrêt de l'élevage, la disparition des prairies et donc le relargage de nitrates...
- D'autre part, les nouveaux textes ouvrent la possibilité d'augmenter les apports d'azote par rapport à ce qui se faisait en pratique jusqu'alors. C'est notamment le cas en viticulture ou en prairie.
- Pour certaines cultures en élevage qui permettent d'avoir deux récoltes dans l'année, donc deux exportations d'azote la limite annuelle reste la même (170kg/ha) ; ce n'est pas logique. Si on exporte plus on devrait pouvoir fertiliser un peu plus.
- Enfin, les nouveaux textes imposent l'introduction obligatoire de CIPAN¹ lors des épandages d'automne en monoculture de printemps. En Alsace, cette mesure concerne les monocultures de maïs grain. Cette monoculture n'exporte que les grains ; les rafles, tiges, racines... étant enfouies. Cette grande quantité de matière organique enfouie joue également le rôle de piège à nitrate. Ainsi, les agriculteurs ne comprennent pas qu'on les oblige à semer des CIPAN qui ne poussent pas car l'azote minéral du sol est déjà utilisé pour la dégradation des pailles qui sont enfouies.

Points nécessitant des études complémentaires

Il a été noté que des travaux complémentaires seraient nécessaires pour proposer des Keq pour les Produits Résiduels Organiques car ce point n'a pas encore été traité.

A cet égard, les cinétiques de laboratoires sont intéressantes, mais elles ne sont pas 100% satisfaisantes car elles ne prennent pas en compte les aspects climatiques (notamment pluviométrie) ni le type de sol. En outre, elle ne prennent pas en compte la présence ou l'absence de couvert végétal (CIPAN) ni les fuites (lixiviations) car elles sont en systèmes fermés. Il faudrait des essais au champ permettant de créer des liens entre résultats au champ et résultats de laboratoire.

De même des études seraient nécessaires pour voir l'influence des dates d'épandage sur cet aspect nitrates.

Remarque générale

Il a été remarqué que si les GREN doivent continuer leur travaux, ils peuvent s'appuyer sur les compétences nombreuses d'Alsace Vitae – Biopôle Colmar sur ce sujet.

¹ Cultures intermédiaires pièges à nitrates